

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 184

présenté par  
M. Philippe-Armand Martin

-----  
**ARTICLE 35**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« L'introduction de plantes d'intérieur aux capacités dépolluantes sera encouragée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier l'article 35 pour introduire la contribution des plantes d'intérieur dans la purification de l'air ambiant.

Des études et notamment celles menées par le CSTB (Centre Scientifique et Technique des Bâtiments) dans le cadre du programme phytair et par la NASA, ont permis d'identifier des espèces végétales ayant la capacité de fixer des polluants de l'air tels que le benzène, le toluène ou le monoxyde de carbone.

Les plantes d'intérieur ont aussi des effets bénéfiques sur l'humidification de l'air, sur le bien-être et sur le stress. Des études menées dans des lieux de travail ont confirmé ces éléments et ont par exemple mis en évidence une baisse sensible du taux d'absentéisme lorsque des plantes sont introduites dans les lieux de travail (Virginia I. Lohr, Caroline H. Pearson-Mims et Georgia k.)

Les végétaux apportent en outre, de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

- en terme de captation des gaz à effet de serre par le processus naturel de photosynthèse qui permet aux végétaux de fixer du CO<sub>2</sub> tout en libérant de l'oxygène ;

- en terme de santé publique grâce à l'action positive du végétal sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à un lieu végétalisé induit

---

directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986).

- en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville ;

Au vu de ces éléments, le végétal participe pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme prévention des risques pour l'environnement et la santé mais aussi de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Il est donc recommandé d'encourager l'utilisation des plantes d'intérieur dans les programmes d'amélioration de l'air intérieur.